

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2024
RIUNIONE DI I 30 E 31 DI MAGHJU DI 2024

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024

2023 / E1/027
2023 / E1/031

REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME VERONIQUE PIETRI
AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE ET PAR MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU
GROUPE AVANZEMU

Objet : Vers une disparition programmée de la base aérienne Dragon 20 ? / Service aérien de secours

Mme la Conseillère,

Tout d'abord je rappelle l'état des moyens, un hélicoptère à Bastia, l'autre à Ajaccio. Un hélicoptère de la gendarmerie, mais aucun dédié au SAMU, alors que c'est le cas dans l'ensemble des régions françaises. On part donc d'une situation où nous sommes sous dotés. Cette sous dotation risque d'être aggravée puisque l'on envisage de suspendre l'activité hélicoptère pour Ajaccio pendant une période estivale qui peut-être de 10 ou 20 jours ! Cette option n'est pas envisageable, et nous pouvons compléter en disant que les délais de route sont longs et imposent la meilleure réactivité pour les urgences de jour comme de nuit, d'autant que la population estivale est en forte croissance avec une forte fréquentation en montagne, en bord de mer, autrement dit, ce que l'on nous propose d'envisager est la suppression d'un moyen d'intervention indispensable dans un dispositif qui est déjà sous doté et au moment où nous en avons le plus besoin.

Je rappelle également que c'est une compétence de l'Etat, donc, aujourd'hui, il est nécessaire que nous ayons une discussion entre la Collectivité de Corse et l'Etat sur la répartition des moyens. Ce qui est régalien relève du régalien, dans ce domaine là comme dans d'autres, comme par exemple la lutte contre les incendies. Ce qui relève de la Collectivité de Corse nous impose de croiser les regards et dispositifs pour mettre en place un maillage à la hauteur des attentes et des besoins des Corses, mais également de celles et ceux qui viennent en Corse à cette période de l'année.

Ce combat urgent, nous allons le mener ensemble.

Je rappelle également que la Présidente du SIS du Pumonti a écrit dès le 15 avril au Gouvernement et au Préfet de Corse en expliquant ce que je viens de dire et en faisant savoir que cette option n'était pas envisageable.

En ce qui me concerne, je suis venu en complément de cette démarche, et j'ai sollicité le cabinet du Ministre de l'Intérieur, compétent en la matière. Je dois à la transparence de dire que si l'information est passée je n'ai aucune garantie que cette option soit définitivement abandonnée. Je ne peux également pas me considérer comme pleinement rassuré.

Donc première initiative, la présidente du SIS du Pumonti a écrit au Gouvernement et au Préfet, deuxième initiative, ce courrier a été complété par des démarches fortes au plan politique, troisième initiative, une motion sera examinée au visa de l'urgence à la demande de Fà Populu Inseme et aura l'adhésion pleine et entière du Conseil exécutif, et je pense que cette motion a vocation à se transformer en motion portée par l'ensemble des groupes, et nous devons avoir, suite à cela, des réponses rapides, c'est-à-dire dans les heures, voire dans les jours à venir.

Ce qui est évoqué aussi notamment dans les échanges que nous avons pu avoir avec le cabinet du Ministre de l'Intérieur, c'est qu'il y aurait un renouvellement de la flotte des hélicoptères avec l'arrivée d'appareils neufs dès la fin de l'année – année prochaine -, mais cette perspective ne peut pas nous conduire à accepter que nous soyons en situation fortement carencée pendant 10 ou 20 jours au moment où nous avons le plus besoin de ces secours.

Je vous propose dans un premier temps, d'acter notre convergence totale d'analyse et de positionnement par rapport à cette problématique, dès le stade des questions orales, que nous réaffirmions cette unanimité au moment de l'examen prioritaire de la motion, que nous profitons de la venue en Corse de Monsieur Canal, du cabinet du Ministre Darmanin, pour lui faire passer très fortement et ensemble ce message et solliciter de sa part que nous puissions avoir un engagement de ce côté-là. Si nous ne l'avions pas, à ce moment-là je pense que nous devons nous réserver d'autres modalités d'expression de notre refus d'envisager cette perspective, comme par exemple s'associer ensemble y compris pour manifester de façon symbolique et pacifique avec l'ensemble des pompiers, personnels médicaux. On ne peut pas, en conclusion, au moment où il y a des risques graves, venir déséquilibrer notre dispositif global de sécurité.

Je vous remercie.